



Exonération de l'IR pour un retraité d'EDF au Portugal ?

Par **THEO de lusitanie**, le **07/06/2015** à **17:36**

Bonjour Maître,

J'envisage dans les 2 ans à venir de m'installer au Portugal pour y passer ma retraite. Attendu que je percevrai alors une retraite versée par la CNIEG (*), il m'importe de savoir si celle-ci relève du secteur privé. (*): Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières. En effet, le régime spécial de retraite EDF-SA est, depuis la réforme de la loi du 9 août 2004, "adossé" aux régimes de retraite du droit commun (régime général et régimes complémentaires Arrco - Agirc).

A noter que les salariés EDF n'ont jamais eu le statut de fonctionnaire et que la forme juridique de l'Entreprise est passée en 2004 du statut d'EPIC à celui de SA.

Ayant en qualité de célibataire largement contribué à l'impôt en France, il me serait agréable d'en être exonéré dans un futur proche, fusse pour 10 ans.

Enfin, pouvez vous :

- indiquer où l'on peut se procurer le texte de la convention franco-portugaise ?
- donner votre avis sur la pérennité de la mesure ?

Merci beaucoup pour votre très aimable contribution.

Par **domat**, le **07/06/2015** à **20:10**

bjr,

il serait agréable à tout le monde d'être exonéré d'impôts.

vous pouvez vous rendre au salon des seniors les 18 et 19 juin 2015 à Antibes, je crois qu'il y aura un stand du Portugal.

vous pouvez poser votre question directement à la CNIEG.

vous pouvez également consulter ce lien:

<http://www.maison-au-portugal.com/RetraiteauPortugal/Regimefiscaldesretraites.aspx>

il existe effectivement actuellement une fiscalité très avantageuse sur les revenus pour les résidents non habituels.

cdt

Par **roserol**, le **22/06/2016** à **18:54**

Bonjour , je suis retraité edf, et je me demandais si je peux bénéficier du statut de non résident habituel au Portugal

merci

Par **roserol**, le **22/06/2016** à **18:55**

Bonjour , je suis retraité edf, et je me demandais si je peux bénéficier du statut de résident non habituel au Portugal

merci

Par **micdav13**, le **17/09/2016** à **06:19**

Bonjour j aimerais avoir une reponse sur ce sujet pour l exoneration ir et la cnier merci de vos reponses